

Date de la convocation	2 juin 2025
Membres en exercice	183
Présents	63
Représentés	53

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

n°D20250612 - 02

Objet : Avenant à la convention de l'Amicale de Réseau 31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique, et en particulier l'article L332-23 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du 12 décembre 2024 octroyant une subvention à l'Amicale du Personnel de Réseau 31 et permettant au Président de signer ladite convention ;

Considérant la demande de subvention complémentaire au vu du nombre d'adhérents au titre de l'année 2025,

Considérant qu'il est donc nécessaire de proposer un avenant à la convention établie avec l'Amicale du Personnel de Réseau31 afin de procéder à ce versement complémentaire,

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver les termes l'avenant avec l'Amicale du personnel de Réseau3 en versant une subvention complémentaire à hauteur de 6 358 € pour l'année 2025 ;

Article 2 : de prévoir les crédits lors de la DM2 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Résultat du vote	Pour	116	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : Avenant



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE SMEA – RESEAU31 ET L'AMICALE DU PERSONNEL DE RESEAU31

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les statuts de l'Association « Amicale de Réseau31 »,

VU la délibération du Conseil Syndical du SMEA – Réseau 31 en date du 12 décembre 2024,

VU la délibération du Conseil Syndical du SMEA – Réseau 31 en date du 12 juin 2025,

Entre

Réseau31 représenté par son Président, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Syndical du 12 juin 2025, ci-après dénommé «Réseau31 »

D'une part

Et

L'association Amicale du personnel de Réseau31, représentée par son Président, agissant en cette qualité en vertu du Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 08 février 2024, ci-après dénommée « l'Amicale »,

D'autre part.

EXPOSE

Par délibération du 12/12/2024, le Conseil syndical de Réseau 31 a, après avoir constaté que l'activité de l'Amicale présentait un intérêt public local, décidé de leur octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 605 €.

Au vu du nombre d'adhérents supplémentaires au titre de l'année 2025, l'Amicale a formulé le besoin d'un complément de subvention de 6 358 € pour l'année 2025.

Article 1 – Montant de la subvention complémentaire

Réseau31 s'engage à soutenir financièrement l'activité générale de l'Amicale en lui attribuant une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 6 358 € pour l'année 2025. Ce montant sera inscrit dans une décision modificative budgétaire et le versement sera effectué sur le compte établi au nom de l'Amicale de Réseau31.

Article 2 – Autres articles

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Etablie en double exemplaire.

Fait à Toulouse, le

Le Président

Le Président de l'Amicale.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SMEA31 - SERVICE MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CS_20250612_02
Objet :	AMICALE DU PERSONNEL - AVENANT CONVENTION
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.5 - Regime indemnitaire
Identifiant unique :	031-200023596-20250612-CS_20250612_02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200023596-20250612-CS_20250612_02-DE-1-1_0.xml	text/xml	871 o
Document principal (Délibération) Nom original : D20250612 - 02 Amicale Avenant convention.pdf Nom métier : 99_DE-031-200023596-20250612-CS_20250612_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	222.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 juin 2025 à 17h04min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 juin 2025 à 17h04min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 juin 2025 à 17h04min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 juin 2025 à 17h09min56s	Reçu par le MI le 2025-06-16